L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 17 JUILLET 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A vendre—Fonds d'un magasin de modes bien achalandé pour cause de départ. Bonne clientèle. Pour les conditions s'adresser à Mme A. FARARON, 69 rue Royale.
17 juil—7f

A VENDRE—A très bas prix, la belle résidence formant l'encoignure Levée et Avenue Jourdan. Vaste emplacement, magnifiques embrages. S'adresser sur les lieux.
17 juil—1 sem

A vendre à Bilexi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal.
17 juil—2sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frank Lacamampera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8 809—Division A—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dûtil dans la succession de feu Frank Lacamampera, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 juillet—17 22 26

Succession de James Whalen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,090.—Division B—Attendu que Mme Margaret Whalen a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Whalen, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
14 juil—14 19 23

Succession de Thomas P. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,560—Division A—Attendu que Barnaby Rivet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dûtil, dans la succession de feu Thomas P. May, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 juil—13 19 22

Succession de Delin Dullanty, femme décédée de Henry W. Pfeffer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,081—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte et le bilan de distribution présentés par Henry W. Pfeffer administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les dividendes distribués conformément au dit compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
10 juil—10 15 19

Succession de John Fechan et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,912—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 juil—13 19 22

Succession de Hypolite Dejoie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21 074—Division B—Attendu que Mme Elica Dejoie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hypolite Dejoie décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 juil—13 19 22

Succession de Delin Dullanty, femme décédée de Henry W. Pfeffer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,081—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte et le bilan de distribution présentés par Henry W. Pfeffer administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les dividendes distribués conformément au dit compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
10 juil—10 15 19

Succession de James Whalen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,090.—Division B—Attendu que Mme Margaret Whalen a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Whalen, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
14 juil—14 19 23

Succession de Thomas P. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 20,560—Division A—Attendu que Barnaby Rivet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dûtil, dans la succession de feu Thomas P. May, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 juil—13 19 22

Succession de Delin Dullanty, femme décédée de Henry W. Pfeffer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,081—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte final présenté par Henry W. Pfeffer administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 juil—13 19 22

Succession de Hypolite Dejoie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21 074—Division B—Attendu que Mme Elica Dejoie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hypolite Dejoie décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 juil—13 19 22

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Attendu que Bernard Rivet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hypolite Dejoie décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 juil—13 19 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dûtil dans la succession de feu Frank Lacamampera, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 juil—13 19 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Attendu que Gabriel Villeré administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hypolite Dejoie décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 juil—13 19 22

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 21 129—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxes de l'état pour l'année 1885 dans la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'état du dit état, le soussigné acquéreur de certaines propriétés situées en cette ville, savoir: 1 Joseph Schneid et John Stumpf, conformément aux dispositions de la loi de No 45 de 1884 de la propriété ci-après désignée, savoir:

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de Nouvelle Orléans, désignés sur les rôles d'assessment comme lots Nos 4 5 6 7 et 8 dans l'îlet No 175 formé par les rues Conçaves, Dauphine et Royale, les dits lots Nos dans mesurant 225 pieds de face à la rue Conçaves sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871 1872, 1873 1874 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22 mai 1882 et de cette commune suit: savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny Troisième District dans l'îlet Quatre dans l'îlet formé par les rues Cascades nommément les rues Grands hommes maintenant Dauphine et Elysées et Conçaves désignés sous les Nos 3 4 5 6 et 7 le lot No 3 mesurant 45 pieds de face à la rue Conçaves sur 95 pieds de profondeur entre les rues Cascades et Rufus et le lot No 7 borne l'encoignure des rues Grands Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Conçaves sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands Hommes comme le tout plus amplement expliqué dans le dossier de la taxe exercée par Charles Cavanac collecteur de taxes d'état pour le district Troisième de cette ville, par acte devant A. A. Ker notaire, Jacob Roth Joseph Schneid et John Stumpf le 12 juin 1886 pour le prix de sept cents piastres pour lesquelles sommes ayant payé la somme de sept cents piastres pour la dite adjudication. Enregistré au livre ad des allochas tome livre 124 folio 355.

Attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété de dits Jacob Roth, Joseph Schneid et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant comme le tout est expliqué par notre opérée certificat d'un acte de vente par les susdits Jacob Roth Joseph Schneid et John Stumpf à Peter X. Glaser passé pardevant John R. Legé, notaire le 19 mai 1887, les dites propriétés étant libres de toutes allocations, lire 85, folio 520 et suivants.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en immeuble conformément à la loi et aux sections 2371 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1882 comme une de Statute Revisée de la Louisiane.

Donc ces mandé tout, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à vendre valoir, si elles peuvent, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une hypothèque quelconque dans les actes, procédures publications, assessments, descriptions, ou adjudication ci après lesquelles les ventes ci dessus mentionnées ont été faites, ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défection ou quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Extrait du Greffier en Cour Civile de District. Nouvelle Orléans 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

Excursions à Little Woods.

Par le New Orleans and Northeastern Railroad.

Voyage aller et retour, tous les jours, 25 cts. Little Woods est une localité très agréable un délicieux faubourg de la Nlle-Orléans, située à 12 milles de cette dernière ville et reposant sur un lond de sable dur.

Il y a pour les baigneurs des cabines à bains roulantes qui se transportent jusqu'au rivage. Pêche abondante. Edifices confortables, plateforme pour danse, balançoires à voiles et cosiufs pour promenades sur l'eau.

Tous les trains réguliers, ainsi que les trains d'excursion, s'arrêtent, aller et retour, à Little Woods.

Excellents dîners avec vin. 75 cts; lunch soupis avec vin. 40 cts.

On prendra des arrangements pour pique-niques, et excursions de sociétés, avec prix déterminés pour les repas, les bateaux, bains, etc.

Pour de plus amples détails, s'adresser à
BARROT & ALLEN,
97 rue Carondelet, bureau du fond.
25 juin—1 août, le samedi.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886:

Primes sur risques d'incendie	$ 99,705 12
" " de rivières	3,399 55
" " maritimes	3,427 90
	$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885	29,613 70
	$136,146 27

A déduire:

Pertes d'incendie	$40,505 97	
Pertes de rivières	2,084 50	
Pertes maritimes	1,252 95	
Réfaction	10,071 41	
Réassurances	10,070 71	
Primes remboursées	6,802 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de pakroulle, etc., moins escompte et intérêt	16,349 52	
		$87,137 85
		$49,008 42
Réservé pour pertes non réglées	$3,431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886	7,307 23	
Intérêt et dividendes déclarés ici	15,318 81	
Réservé pour primes nos acquises de 1886	22,950 82	
	$49,008 42	

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets d'action	$4,918 23	
Prêts sur nantissement et hypothèque	162,749 29	
Billets à ordre	5,336 56	
Propriétés foncières	15,000 00	
Argent comptant et argent en banque	69,304 94	
Primes en voie de collection	39,465 89	
Meubles de bureau divers	4,448 53	
		$301,223 44

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées	3,431 56
Intérêt et dividendes	24,943 53
Réserve pour primes non acquises	122,848 35
Fonds de réserve et surplus	
	$301,223 44

L'exposé ci dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART Notaire.

Nouvelle Orléans, 19 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, savoir demande:

DEUX CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.

VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participant aux dits.

J. B. RANKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER, LEON BERTOLI,
H. H. BERKHORST, PHIL. BECK,
PETER BLAISE, J. B. RANKS,
H. ELLERMAN, JNO. FITZPATRICK,
C. H. GAUCHE, CHAS. HEMARD,
A. H. ISAACSON, J. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS, WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME, A. H. SIEWERD,
OTTO TUTHOUN, A. D. EVERETT.
25 janv—Mar Jen—1 mois

Dix-septième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

Primes reçues:	
Sur risques de feu	$229,184 35
Sur risques de marine	10,142 18
Sur risques de rivière	5,996 66
	$245,023 19
A ajouter primes non acquises de 1885	136,280 00
Primes totales	$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes	19,476 90
Revenus	$400,780 09
A déduire, pertes payées	
Sur risques de feu	$169,571 88
Sur risques de marine	16,624 89
Sur risques de rivière	358 19
	$186,554 96
Retour de primes et cancellations	10,089 64
Commissions et réfactions rebatues	41,135 19
Réassurances	25,795 55
Taxes et licences	2,242 52
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureaux des assurances, corps de sauvetage, loyers, pubications, etc	33,061 66
	$298,882 52
Sublicat	97,586 01 14

Primes non acquises de 1886	$70,255 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,443 94	
Balance	1,198 63	$101,897 57
Argent en caisse		$ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi		15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe		3,618 90
$10,000 Bons des Etats Unis 4 0/0		12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans		128,910 00
$56,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans		64,342 20
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents		30,718 82
Prêts sur hypothèque		47,184 34
Effets à recevoir		2,865 00
Billets à recevoir pour primes		3,458 55
Actions et autres valeurs		12,669 52
Meubles et installations de bureaux		2,500 00
Total		$351,353 55

Le tableau ci dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans.
G. LANAUX Président.
GEO. LANAUX JR. Secrétaire.
Assermenté et signé devant moi, notaire public 7 janvier 1887.
CHAS G. ANDRY, Notaire

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp.
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT... $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN, Président
CHAS. H. DOLSEN, Vice-Président
CHAS. E. RICE, Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	James T. Rold,
Geo. W. Scutell,	Saml H. Kennedy,
W. R. Conger,	Alfred M. Hill,
C. Mathom,	W. R. Lyman,
Harry L. Flash,	Chas. H. Dolsen,
J. J. Relas,	S. C. Coulon,
Lucien Delery,	Charles Newman
Z. D. Wallace,	M. Gillis.
R. F. W. Bachman,	
Wm. Garig,	
John D. Fisher,	
Joseph Rohn,	

D. R. Calder.

Voir nos agences dans la Louisiane, l'Est du Mississippi et l'Arkansas.
10 jui 86—1an

DATE DE FONDATION 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 2 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président,
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, R. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE
GUS. PITOT, JR.
J. W. HINCKS.
24 fév—1an

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.A.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire spécial, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, **et ses Grands Tirages Semestriels qui lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, 9 AOUT 1887.

GROS LOT: $150,000

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles neufs. Meubles, etc.

Tennessee Furniture & Chair Co. vs G. E. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,316—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 19 juillet 1887, à 10:30 heures a. m, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

En mon entrepôt rue Ste. Anne, entre les rues Royale et Chartres, un vaste assortiment de meubles neufs, etc., le contenu d'un magasin de meubles transporté à mon dit entrepôt, selon un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juil—8,12,15,19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ferdinand, Cascade (maintenant Royale), Prevas et Moreau (maintenant Chartres) désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Sayer anciennement ingénieur civil, le 18 juillet 1846, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville; les dits lots mesurent chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St. Ferdinand et Cascade (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.

Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir: la somme de deux cent quarante piastres le montant d'un prunt fait sur le stock avec dit prêt cent d'intérêt par an du 1er décembre 1883 et de plus une somme de sept cent et vingt piastres

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.

Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litiges taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

Laquereur en outre, assume et s'engage à payer la somme de trois cent mille six cent quarante trois piastres balance non payée et par encore réclamée sur la dette de stock savoir soixante dix huit piastres et dix et assumera toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque; le solde du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 juil—14,21 28—août 4,11 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, Travaux en cheveux, Meubles, etc.

O. A. Pierce vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21 531—En vertu d'un ordre de vente date 7 juillet 1887 adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 18 juillet 1887, à 10:30 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No. 201 rue du Canal—

Le contenu de la dite propriété consistant d'un grand assortiment de bijoux, montres, pendules, fleurs artificielles, travaux en cheveux, etc., ainsi que les dits installations à gaz, divers objets, etc., selon un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
et saisie provisoire dans cette affaire
juil—8 12 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs William Farrell et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20 658—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 30 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes droits, passages et avantages y appartenant ou pouvant y être rattachés, et formant ce qui y appartiennent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borne par la Ligne Hunter du Fort de la Ville, l'Open City Park, les rues Magazine Calhoun et Camp et connu comme du numero vingt quatre de Burthe ville le dit lot étant désigné par le Numéro trois sur un plan du dit lieu dressé par Arthur de Armas, deputé voyer de ville, en date du 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente du lot numéro du dit de Armas, passé par devant Geo. C. Picot, notaire, le 2 septembre 1884, et insumant conformément au dit plan vingt huit pieds trois pouces de front et 34 pieds inférieur du Pare de Ville l'Open City Park sur une profondeur de cent trente six pieds six pouces et dans les limites ci-dessus parfaites.

Acquis par les défendeurs de Charles A. Denis conformément a un acte passé pardevant George C. Picot, notaire en date du 22 novembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5,12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vitrières, miroirs et meubles de maison de valeur.

Dans l'affaire de la succession de Mme Ann Saxon, veuve d'un premier mariage de Mme Ann Saxon, femme divorcée en 1er noces du nommé de James Hean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 20 587—En vertu d'un ordre de vente date le 11 juin 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 23 juillet 1887, à 1 heure p. m., de la propriété ci-après décrite à savoir:

Au local, No. 226 rue Baronne—

Tout le contenu du dit magasin et local, consistant sur ce dit lieu, en comptoirs, vitrières, étagères, installations, boîtes à cheveux et leur contenu, un grand miroir, etc., et aux étages supérieurs, un grand assortiment de meubles de maison, etc., le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette crière étant la seconde et dernière de la dite propriété, elle sera adjugée définitivement au plus et dernier offrant pour ce qu'elle rapportera à un crédit de douze mois. L'acquéreur fournira un billet avec bonne et suffisante caution et hypothèque, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire de son enchère et paiera comptant les frais du shérif, du commis d'impression, etc., soit environ cinquante dollars.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juil—12,19 23

Premier Etat de Situation

— DE LA —

COMPAGNIE D'ASSURANCES

— DITE —

LOUISIANA INSURANCE CO.

OF NEW ORLEANS.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant cette année, c'est-à-dire depuis sa fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

Recettes:		
Primes sur les incendies	$125,127 57	
Primes sur rivières	1,339 68	
Primes sur mer	790 65	$127,256 90
A déduire:		
Réassurances	1,995 01	
Retours de primes et commissions	25,984 98	27,979 99
		$99,276 91
A déduire:		
Pertes payées sur les incendies	53,393 78	
Pertes payées sur les rivières	729 17	
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	21,225 12	
Réclamations pendantes à la compagnie des profits et pertes	468 06	75,816 13
A ajouter		$ 23,460 78
Intérêt		4,120 45
		$ 27,581 23
A déduire		
Traitements, frais généraux, taxes, annonces, etc., pour 16 mois		21,802 75
		$ 5,778 48
Réserve:		
Primes non acquises		$ 5,778 48

ACTIF.

Billets à recevoir, comprenant billets garantis par nantissement, billets à primes et billets-actions, ces derniers étant pour 40 0/0 du capital souscrit garantis dans la clause de forfaiture par 60 0/0 payés		$151,596 34
Effets mobiliers:		
Coffre-fort, etc	1,877 16	
Comptant:		
En caisse, dans les banques et dans les mains d'agents	34,880 08	
	PASSIF.	
Capital		$161,350 00
Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes		21,225 12
Pour les risques non expirés		5,778 48
		$188,353 60—$188,353 60

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.
L. M. GEX,
Faisant fonctions de Président.
A. LESSEPS, Secrétaire.

Fait et signé pardevant moi, ce vingt-neuvième jour de janvier 1887.
M. T. DUCROS,
Notaire, 136 rue Gravier
28 jan—1a

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—MERCREDI, 10 août 1887, à 12 heures p. m., à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, laissé le 9 juillet, 1887, dans l'affaire intitulée: La succession de H. M. et L. M. Hyams, No 839 du dossier de la dite Cour, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:

Un terrain de terre dans la paroisse d'Iberville, étant le No 57 centé 11, rangé 10 est, contenant 180 24-100 acres.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acide de vente perdevant Fergus Kernan, notaire, sur frais de l'acquéreur.
10 juillet—10, 17, 24, 31—Août—6,10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Succession de Jean Marien Rey, décédé.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 18,941.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 6 août 1887, à midi, à la bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine," entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 24 juin 1887, Dossier No 18,941, pour le compte de la succession de Jean Marien Rey, décédé, à l'encan il sera vendu—

Dix terrains de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dryades, Bacchus (aujourd'hui Baronne), Marengo et Constantinople, et désignés par les Nos de 1 à 5 inclusivement et de 18 à 22 inclusivement. Les dits terrains de 1 à 5 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade sur un plan particulier fait par E. Sayer anciennement ingénieur civil, le 18 juillet 1846, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville; les dits lots mesurent chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St. Ferdinand et Cascade (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.

Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant pour payer la réclamation du demandeur, à savoir: La somme de mil cent dollars portant 10 pour cent d'intérêt par an, à partir du 1er avril 1877 et en outre la somme de mille trente cinq piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur trente-cent piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1876 et huit pour cent d'intérêt par an sur trente cent piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1877; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du